



OASP

PROCOLE D'ACIONS
SUR LA GESTION
DU RISQUE SISMIQUE
DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Athènes 2021-2022

**ORGANISME DE PLANIFICATION ET DE PROTECTION CONTRE
LES SÉISMES (OASP)**

**Protocole d'actions sur la
Gestion du Risque Sismique
dans un Établissement Scolaire**

**Direction de la Défense Sociale contre les Séismes
Département de l'Éducation – de l'Information**

Révision – Rédaction : Dr Kourou Asimina

Traduction: Kanellopoulou Kyriaki Varvara

Athènes 2021- 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	p. 3
2. Rédaction d'un plan d'urgence sismique	p. 3
2.1. Actions avant le séisme	p. 3
2.1.1. Informations générales	p. 3
2.1.2. Attribution des responsabilités au personnel de l'école.....	p. 4
2.1.3. Participation des élèves	p. 8
2.1.4. Signalisation et élimination des dangers	p. 8
2.2. Actions pendant le séisme	p. 10
2.2.1. Actions des enseignants et de l'administration	p. 10
2.2.2. Actions des élèves	p. 11
2.2.3. Actions des visiteurs	p. 11
2.3. Actions après la fin du séisme.....	p. 11
2.3.1. Actions du directeur / des sous directeurs	p. 11
2.3.2. Actions des enseignants	p. 11
2.3.3. Actions élèves	p. 12
2.3.4. Actions des visiteurs	p. 13
2.3.5. Actions des groupes de travail	p. 13
3. Organisation des exercices de préparation aux séismes	p. 13
3.1. Exercices pendant l'enseignement	p. 13
3.2. Exercices pendant la pause	p. 14
3.3. Procédure d'évacuation du bâtiment.....	p. 14
3.4. Évaluation des exercices de préparation aux séismes.....	p. 15
4. Informer les Élèves – les Enseignants – les Parents	p. 17
ANNEXE A : Procédure d'évacuation dans une unité scolaire	p. 18
ANNEXE B : Tableau des mesures de protection contre les séismes - Affichage dans les salles ...	p. 21
ANNEXE C : Tableau du personnel éducatif et administratif de l'école	p. 22
ANNEXE D : Tableau des groupes d'enseignants	p. 23
ANNEXE E : Calendrier des exercices de préparation	p. 25
ANNEXE F : Numéros des téléphones utiles	p. 25
Enregistrement de l'équipement et des médias	p. 26
ANNEXE G : Sources.....	p. 27

1. Introduction

La Grèce occupe la première place, en ce qui concerne son activité sismique, en Europe et la sixième place dans tout le monde. C'est généralement admis que l'atténuation des conséquences des séismes peut être atteinte lorsque les citoyens sont informés sur les mesures de protection contre les séismes qu'ils doivent prendre avant, pendant et après un séisme. En ce qui concerne la communauté scolaire, le développement d'une conscience et d'un comportement de gestion du risque sismique des enseignants et des élèves par une sensibilisation, une information et une éducation constantes, a une importance cruciale. Dans le cadre de l'élaboration de la Planification contre les Séismes de notre établissement scolaire pour cet année scolaire, les éléments suivants seront mis en œuvre :

- la rédaction ou/et la mise à jour du Plan d'Urgence de l'École existant.
- Organisation d'exercices de préparation aux séismes.
- Information des enseignants, des élèves, des parents et des tuteurs.

2. Rédaction d'un plan d'urgence sismique

Le présent Plan d'Urgence de École, qui est située au rue dans le bâtiment ((étages :), a été rédigé en septembre du sous la responsabilité du Directeur/trice, selon les consignes directives de l'OASP et le Ministère de l'Éducation, de la Recherche et des Cultes et il concerne la période scolaire Ce Plan, qui décrit les actions de gestion du risque sismique de notre établissement scolaire (avant, pendant et après un séisme), sera mis à jour pendant cette année scolaire et quand ce sera nécessaire. Il faut noter que les actions, liées à la gestion du risque sismique de notre établissement scolaire, sont aussi liées aux actions correspondantes des établissements scolaires suivants colocalisés dans le bâtiment spécifique :

- a.
- b.

Pour cette raison, sous la responsabilité des Directeurs, les questions communes des Plans d'Urgence seront discutées et, le cas échéant, une décision sera prise pour des actions communes, p. ex. organisation des exercices de préparation aux séismes.

2.1. Actions avant un Séisme

2.1.1. Information générale

1. La responsabilité de l'élaboration de la planification contre les Séismes de l'école a le Directeur/ la Directrice de notre école, qui, après l'approbation de la planification par l'association des enseignants, informera la Direction concernée de l'Enseignement Primaire / Secondaire sur son élaboration. La Planification contre les Séismes est mise à jour au début de chaque année scolaire et quand ce sera nécessaire.
2. L'Association des Enseignants approuvera, après la proposition du Directeur, la composition des groupes de travail qui sont décrits à la paragraphe suivante, veilleront aux actions de gestion du risque sismique dans notre établissement scolaire (Tableau 1, Annexes C et D).

3. L'Association des Enseignants est responsable pour la mise en œuvre du Plan d'Urgence et principalement pour les actions qui lui a été attribuée, avant, pendant et après chaque séisme ou exercice de préparation aux séismes.
4. L'Association des Enseignants participe aux applications pilotes du Plan et elle fait des propositions pertinentes pour sa mise à jour et son amélioration.
5. Le directeur informera la Direction de l'Enseignement Primaire/Secondaire concernée pour la mise en œuvre des exercices déterminées de préparation aux séismes.

2.1.2. Attribution des responsabilités au personnel de l'école

La définition des responsabilités du personnel éducatif et administratif se réalise en fonction du niveau d'enseignement de l'école et de ses besoins, du nombre d'élèves, du personnel éducatif et administratif, etc. et elle se base sur les principes suivants :

- Les rôles et responsabilités du personnel doivent être définis en même temps pour la période d'avant un séisme mais aussi pour la période parasismique immédiate.
- Les rôles et les responsabilités doivent être définis, dans la plupart des cas, en fonction du lieu où chaque enseignant se trouve au moment de l'événement et pas nécessairement liés à une personne en particulier.
- Les enseignants, qui ont des tâches d'enseignement pendant un séisme, ont en priorité la protection d'eux-mêmes et de leurs élèves au moment de l'événement, en prenant les mesures appropriées de protection dans l'espace où ils se trouvent, puis en faisant de l'évacuation du bâtiment en toute sécurité après la fin de séisme et en regroupant les élèves sur la zone de refuge avec la procédure prédéterminée dans le Plan de l'école.
- Les actions après un séisme constituent des actions d'avant une nouvelle vibration en réalité.

Différents groupes d'urgence sont déterminés, en fonction des ressources humaines disponibles et de ses besoins, pour la gestion la plus efficace des urgences dans chaque établissement scolaire. Le tableau 1 décrit les rôles et les responsabilités de certains groupes de travail, mais l'école peut créer d'autres groupes de travail en fonction de ses besoins.

Tableau 1

N.		Rôles – Responsabilités	Détermination de la Personne ou Description du Poste
1	Chef général	<p>Avant un séisme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité de la mise en œuvre de la planification contre les séismes. – Veiller à l’élaboration du Plan d’Urgence Scolaire au début de chaque année scolaire (ou le mettre à jour si nécessaire) et coordonner toutes les actions pertinentes. - Veiller à la sensibilisation, à l’éducation et à la préparation du personnel et des étudiants. - Responsabilité de la réalisation des Exercices de Préparation, de leur enregistrement dans le journal scolaire et de leur évaluation. - Prise des décisions sur les défauts observés. - Informer les parents et les tuteurs sur la procédure qu’ils suivront en cas d’un séisme. Information sur la zone de refuge, et la réception de leurs enfants, si l’arrêt du fonctionnement des établissements scolaires est décidé. - Informer la Direction de l’Éducation concernée sur l’élaboration du Plan, après la discussion et son approbation par l’Association des Enseignants au début de l’année scolaire. - Informer la Direction de l’Éducation concernée sur la mise en œuvre des exercices de préparation aux séismes à la fin de chaque année scolaire. <p>Après un séisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination de toutes les actions pertinentes pour la mise en œuvre du Plan d’Urgence Scolaire après le séisme. - Communication avec l’Autorité Supérieure ou d’autres organismes compétents impliqués pour une information mutuelle. - Informer le personnel sur les actions de gestion qui seront suivies, selon les consignes de l’Autorité Supérieure. - Assurer la mise en œuvre des décisions des services compétentes (Autorité Supérieure, Commune, Région, etc.). - Coordonner le déplacement des élèves à une autre zone de refuge prédéterminée, si et dans la mesure où la cour d’école n’est pas appropriée - Appliquer d’autres solutions de communication présélectionnées (p.ex. : Messenger) au cas où les lignes téléphoniques sont coupées après un fort séisme. - Veiller à évaluer la gestion des événements et à la mise à jour de la Planification 	Directeur/ trice

N.		Rôles – Responsabilités	Détermination de la Personne ou Description du Poste
2	Groupe de la rédaction du Plan d'Urgence Scolaire	<p>Avant un séisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction ou mise à jour du plan scolaire. - Réaliser des inspections régulières aux espaces et de l'enregistrement des défauts en ce qui concerne le respect des conditions essentielles telles que : <ul style="list-style-type: none"> • Signalisation des voies d'évacuation et des sorties du bâtiment. • Assurer un accès sûr aux voies d'évacuation et aux sorties. • Approvisionnement en fournitures nécessaires telles que : produits de première nécessité qui fournissent les premiers secours, mégaphone, etc. • Signalisation et élimination des dangers dans les espaces de l'école. • Affichage du Plan dans les classes, dans les couloirs, etc. • Sélection de la zone de refuge principal et secondaire. - Veiller à l'information des enseignants, des élèves et des parents, sur la Planification contre les séismes, en collaboration avec le Directeur. - Organisation des exercices de préparation aux séismes. - Évaluation des exercices de préparation aux séismes. - Soumettre des propositions au directeur de l'école sur la mise à jour de la Planification <p>Après un séisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la Gestion des événements et soumission des propositions sur la mise à jour de la Planification 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
3	Groupe chargé de l'approvisionnement d'urgence	<p>Avant un séisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer, en priorité, les membres du Groupe sur les questions de la fourniture des premiers secours par des organismes compétents. - Veiller à informer le personnel éducatif et administratif sur les questions des Premiers Secours (en concertation avec le Directeur). - Veiller à la exhaustivité du matériel pharmaceutique et à informer le Directeur sur la nécessité de fourniture du matériel essentiel. - Fourniture des produits de premiers secours et leur stockage approprié. - Information sur l'espace de stockage du matériel pharmaceutique de l'établissement scolaire. <p>Après un séisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture des premiers secours aux personnes qui ont subi des blessures mineures. - Informer le Directeur de toute blessure afin qu'il communique avec EKAB, les parents, etc. 	Enseignants formés aux sujets sur la fourniture des premiers secours

N.		Rôles – Responsabilités	Détermination de la Personne ou Description du Poste
4	Groupe d'Incendie	<p>Avant un séisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information sur les moyens de protection contre les incendies et leur utilisation. - Fournir des moyens nécessaires de protection contre les incendies et veiller à leur placement dans le bâtiment scolaire. - Maintenance des systèmes de protection contre les incendies (p.ex. rechargement d'extincteurs, etc.). – Veiller à informer leurs collègues sur les questions de protection contre les incendies et l'utilisation des moyens d'extinction, en concertation avec le Directeur. <p>Après le séisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extinction des petits incendies (si c'est possible) et informer le directeur afin qu'il appelle le service d'incendie, considérant toujours que la sécurité des personnes est primordiale. 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Tout le personnel (celui qui est le plus proche du domicile)</p>
5	Groupe de contrôle des réseaux	<p>Avant un séisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'emplacement des principaux interrupteurs d'électricité, d'eau et de gaz, ainsi que du processus de panne de courant. - Rédaction des propositions au Directeur visant à la d'équipement approprié (s'il n'existe pas déjà), tel que des gants isolants etc. <p>Après un séisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller aux coupures d'électricité et d'eau (si possible) et information du Directeur. - Communication avec les responsables pour réparer les pannes dans les réseaux. 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
6	Chefs des Départements	<p>Avant un séisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une liste avec les coordonnées des parents, des tuteurs et des personnes de remplacement disponible pour communiquer -réception de leurs élèves (nom, adresse, téléphone de contact, etc.). 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

N.		Rôles – Responsabilités	Détermination de la Personne ou Description du Poste
7	Groupe de soutien des personnes handicapées	<p>Avant un séisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer tout le personnel sur le programme scolaire quotidien et les besoins des Personnes handicapées. - Discuter avec les Personnes handicapées sur les mesures de protection que elles doivent prendre en cas d'un séisme. - Planifier le processus de leur assistance pendant l'évacuation et informer le directeur de toutes les mesures qui doivent être prises pour l'évacuation du bâtiment n toute sécurité. - Informer le personnel, les parents et les tuteurs sur les actions prédéterminées dans le Plan de l'école et elles concernent les personnes handicapées. Tout le personnel de l'école doit connaître : - dans quelle classe la personne handicapée se trouve, les besoins de la personne handicapée - la procédure d'évacuation-réception des élèves qui doit être suivie. 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
		<p>Après un séisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien de la Personne Handicapée pendant l'évacuation et son séjour à la zone de refuge, jusqu'à sa réception. 	<p>Tout le personnel (ceux qui n'ont pas des tâches d'enseignement.)</p>

2.1.3. Participation des élèves

Les élèves doivent :

- être informés sur le phénomène de séisme et sur les mesures de protection appropriées avant, pendant et après un séisme.
- être informés sur Plan d'Urgence de l'école.
- participer activement aux exercices de préparation aux séismes et être formés à la mise en œuvre du Plan d'Urgence de l'école en cas d'un séisme.
- élaborer des travaux et des programmes sur des sujets pertinents avec l'aide des enseignants.
- discuter avec leur famille et leurs amis des actions de prévention appris à l'école.

2.1.4. Signalisation et élimination des dangers

Le Groupe de rédaction du plan d'urgence de l'école est chargée de signaler tout danger qui existe dans les espaces du bâtiment et de la cour de l'école et de rédiger des propositions pour leur élimination.

Le terme signalisation et élimination des dangers se réfère aux interventions nécessaires réalisées avant un séisme qui doivent être effectuées afin d'éviter les blessures des élèves et du personnel de l'école, qui peuvent être causées par des dommages aux éléments non structuraux du bâtiment et à son équipement. Le placement des meubles dans des endroits appropriés afin d'éviter les problèmes supplémentaires pen-

dant l'évacuation, la fixation des meubles et de l'équipement de manière appropriée au mur, au sol ou sur les meubles, etc., l'entretien des lampes, la fixation de cadres, de tableaux ou des étagères, l'emplacement des bureaux, etc. sont des actions nécessaires pour assurer la sécurité des élèves et du personnel. Le questionnaire suivant fait partie de la Fiche d'Autopsie pour le Contrôle de la Faiblesse Non Structurale des Bâtiments publiée par l'O.ASP. et elle a été affichée sur son site Web :

http://www.oasp.gr/userfiles/midomiki_frm.pdf.

Rubrique de la Fiche d'Autopsie de Contrôle de la Faiblesse Non Structurale des Bâtiments	Signalisation	Élimination
Les armoires hautes, les étagères, etc. sont soutenues de manière appropriée au mur et/ou au sol ?		
Les tiroirs ou les portes d'armoires se ferment de manière sûre ?		
Y a-t-il des bandes élastiques pour maintenir les livres en place ?		
Les télévisions suspendues, les caméras, les haut-parleurs sont suffisamment fixés ?		
Les moniteurs, les unités informatiques centrales et les imprimantes sont fixés de manière sûre sur les bureaux (avec des connecteurs autocollants) ou ils sont suffisamment éloignés du bord pour qu'on les empêche d'être renversés en cas d'un séisme ?		
Les câbles ont une longueur suffisante et des connexions flexibles aux appareils électriques ?		
Les produits chimiques, les médicaments et les matériels des laboratoires sont placés en toute sécurité, selon les prescriptions des fabricants, sur des étagères ou dans des tiroirs en assurant une distance suffisante entre les unes et les autres pour qu'il n'y ait aucun risque de mélange ?		
Les portes de sortie s'ouvrent vers l'extérieur ?		
Les portes automatiques ont un mode d'exploitation manuelle en cas d'une panne de courant après un séisme ?		
Les bords des marches ont un revêtement de matériel antidérapant ?		
Y a-t-il des rampes avec les spécifications requises pour les personnes handicapées ?		
Y a-t-il une main courante qui permet à la main de glisser en continu dessus ?		

Rubrique de la Fiche d'Autopsie de Contrôle de la Faiblesse Non Structurale des Bâtiments	Signalisation	Élimination
Les faux plafonds, les tuyaux, les luminaires, les cloisons et les éléments décoratifs en plâtre sont fixés de manière appropriée pour qu'on évite leur chute le long des sorties des secours en cas d'un séisme ?		
Les meubles et/ou leur contenu sont-ils suffisamment fixés pour qu'ils ne ferment pas les sorties de secours en cas d'un séisme ?		
Les meubles non fixés sont placés loin des portes de sortie ?		
Les vitres utilisées sur les façades et les fenêtres sont de sécurité (en verre renforcé de grillage ou avec un revêtement en film spécial) ?		
Les barrières, les visières, les cheminées, les tuiles, etc. sont-ils fixés de manière sûre ?		
Les garnitures suspendues, les enseignes et les autres éléments décoratifs sont ancrés de manière appropriée au bâtiment ?		
Les appareils de chauffage et les climatiseurs sont fixés de manière appropriée ?		
Les extincteurs sont placés aux endroits appropriés ?		
Les systèmes de la protection contre les incendies sont régulièrement entretenus ?		
Les interrupteurs électriques et particulièrement l'interrupteur général qui coupe l'alimentation électrique se trouve à une position accessible ?		
Y a-t-il des plans et des instructions pour l'emplacement des moyens d'extinction à l'entrée du bâtiment ainsi que dans les espaces communs ?		

2.2. Actions pendant un séisme

2.2.1. Actions des enseignants et de l'administration

- Garder leur calme.
- Demander à leurs élèves de se mettre à l'abri sous leurs pupitres, en tenant le pied du pupitre avec leur main, en donnant la consigne : « Mettez-vous à l'abri les enfants- Tremblement de terre ». Les enseignants se protègent de la même manière sous le siège.
- Se protéger adéquatement en fonction d'où ils se trouvent pendant le séisme, selon la consigne : « Je

reste où je me trouve, je me penche, je me mets à l'abri, je me tiens », s'ils ne sont pas dans une classe pendant la vibration. Plus précisément, s'il n'y a pas de table ou de bureau solide en bois à se mettre à l'abri dans l'espace où ils se trouvent, ils se mettent à genoux le plus loin possible des dangers et ils couvrent la tête et le cou avec leurs mains.

- Rester protégés aussi longtemps que le séisme dure.

2.2.2. Actions des élèves

- Se mettre à l'abri immédiatement sous leurs pupitres en tenant le pied du pupitre avec leur main, s'ils sont dans les salles de classe pendant le séisme.
- Se protéger adéquatement en fonction d'où ils se trouvent au moment du séisme (p.ex. : couloir, toilettes), selon la consigne : « Je reste où je me trouve, je me penche, je me mets à l'abri, je me tiens », s'ils ne sont pas dans une salle de classe. S'il n'y a pas de la table ou du bureau solide en bois à se mettre à l'abri, ils se mettent à genoux dans le milieu de la pièce le plus loin possible des dangers et ils couvrent la tête et le cou avec leurs mains.
- Rester protégés aussi longtemps que le séisme dure.
- Rester dans la cour, loin des façades du bâtiment, s'ils sont dans la cour pendant le tremblement de terre.

2.2.3. Actions des visiteurs

- Appliquer les mesures de protection mentionnées ci-dessus, en fonction d'où ils se trouvent.

2.3. Actions après la fin du séisme

2.3.1. Actions du directeur / des sous directeurs

- Maintenir leur calme et veiller à remonter le moral des élèves et du personnel.
- Superviser la mise en œuvre de la Planification Scolaire, c'est-à-dire l'évacuation des salles de classe et d'autres zones du bâtiment en sécurité et le regroupement des élèves dans la cour de l'école.
- Contacter avec leur Autorité Principale et d'autres organismes compétents (si nécessaire), pour être informés sur leurs actions concernant l'arrêt du fonctionnement de l'école ou non ou pour informer sur tout problème causé par le séisme.
- Rester avec leurs collègues et leurs élèves dans la zone de refuge aussi longtemps que nécessaire. En cas d'annonce de décision d'arrêt du fonctionnement des établissements scolaires par la Commune, la Région, etc., ils doivent rester dans la zone de refuge jusqu'à ce que tous les élèves aient reçus par leurs parents ou leurs tuteurs.
- Prendre, de leur point de vue, toutes les mesures pour assurer la vie et l'intégrité des élèves et des enseignants, ainsi que les biens de l'État.

2.3.2. Actions des enseignants

- Maintenir leur calme et veiller à remonter le moral de leurs élèves et leurs collègues.

- Après la fin du séisme, demander aux élèves de se préparer à l'évacuation de leur salle de classe.
- Demander à leurs élèves de ne pas courir, de marcher rapidement mais dans le calme et de façon ordonnée pendant l'évacuation du bâtiment.
- Ouvrir la porte de leur salle de classe, contrôler tout danger, surveiller l'évacuation des salles de classe qui précèdent de leur évacuation et déclencher l'évacuation quand vient le tour de la salle de classe particulière, selon le Plan d'urgence de l'école (Annexe A).
- Emporter avec eux le cahier d'appel et la liste avec les données des parents et des tuteurs des élèves qui s'est dans la salle, avant de l'évacuer.
- S'assurer qu'aucun élève n'est laissé dans la salle de classe et être les derniers à partir derrière les élèves, dirigés vers la zone de refuge sûre et prédéterminée. Prendre de soin des dangers pendant leur marche.
- Compter leurs élèves quand ils sont regroupés dans la cour. Les enseignants qui n'avaient pas des tâches d'enseignement pendant le tremblement de terre agissent d'après les responsabilités qui leur sont assignées dans le plan d'urgence.
- Rester avec leurs collègues et leurs élèves dans la zone de refuge aussi longtemps que nécessaire. En cas d'annonce de décision d'arrêt du fonctionnement des établissements scolaires par la Commune, la Région, etc., ils doivent rester dans la zone de refuge jusqu'à ce que tous les élèves soient reçus par leurs parents ou leurs tuteurs.

2.3.3. Actions des élèves

- Après la fin du tremblement de terre, ils sortent des pupitres sous lesquels ils se sont mis à l'abri, et ils se préparent à évacuer leur salle de classe selon les consignes de leur professeur.
- Ils évacuent le bâtiment scolaire, selon le Plan d'Urgence de l'école, sans courir, vite et dans l'ordre, en ayant les mains en bas. Ils n'emportent pas avec eux leurs sacs, sauf leurs manteaux.
- Ils se regroupent par section dans la zone de refuge et ils aident leur professeur à compléter leur comptabilisation.
- Ils suivent activement les consignes reçues par les enseignants.
- Ils restent à la zone de refuge jusqu'à ce qu'ils soient reçus par leurs parents ou leurs tuteurs, en cas d'annonce de décision d'arrêt du fonctionnement de l'école.
- Si les élèves se retrouvent seuls à l'intérieur du bâtiment scolaire, p.ex. couloir, toilettes (à l'extérieur de la salle de classe) pendant le séisme, comme déjà mentionné ci-dessus, ils sont adéquatement protégés en fonction de l'endroit où ils se trouvent pendant le séisme et ils évacuent le bâtiment scolaire après la fin du tremblement de terre selon le Plan Scolaire, c'est-à-dire ils sont dirigés vers l'espace de regroupement prédéterminé dans la cour de l'école où ils rencontrent leur section.
- Si pendant l'évacuation du bâtiment un nouveau tremblement de terre se produit, le processus d'évacuation s'arrête immédiatement, les élèves sont adéquatement protégés à l'espace où ils se trouvent (salle de classe, escalier, couloir, etc.), toujours selon la consigne : « Je reste où je me trouve, je me penche, je me mets à l'abri, je me tiens ». Après la fin de ce séisme, ils continuent normalement à évacuer le bâtiment scolaire d' où ils se trouvent.

2.3.4. Actions des visiteurs

- Mettre en œuvre la Planification de l'École contre les Séismes, sans bloquer la sortie des élèves.

2.3.5. Actions des groupes de travail

Comme décrit dans le tableau concerné à la p. 6.

3. Organisation des exercices de préparation aux séismes

Les exercices de préparation permettent aux élèves, aux enseignants et au personnel administratif d'acquérir l'attitude et le comportement appropriés contre les séismes et d'améliorer leurs compétences. Le premier exercice de préparation aux séismes à l'école doit avoir lieu au début de chaque année scolaire et il doit se réaliser au moins une fois encore, selon le cadre institutionnel actuel. Au cours des exercices, différents scénarios possibles peuvent être prévus (séisme pendant le cours, séisme pendant la pause, séisme lorsque tous les élèves sont dans la salle de spectacles, impossibilité de communiquer avec l'Autorité Principale à cause de pannes du réseau téléphonique, etc.). Le journal des exercices de préparation aux séismes (Annexe E) doit enregistrer les exercices réalisés. Le début de l'exercice / de la simulation de la vibration ainsi que la fin de la simulation de la vibration se réalise avec le mot de passe suivant prédéterminé

En cas d'un tremblement de terre réel, la vibration lui-même est le déclencheur des actions pertinentes, alors aucun mot de passe ne sera entendu.

3.1. Exercices pendant l'enseignement

La planification de l'école contre les séismes est appliquée. Plus précisément :

- L'enseignant garde son calme et il demande aux élèves de se mettre à l'abri sous les pupitres en tenant le pied du meuble avec leur main et de rester à cette position jusqu'à la fin du séisme. Il se met à l'abri sous le siège de la même manière.
- Les élèves et les enseignants qui ne se trouvent pas dans une salle de classe et il n'y a pas de la table, du bureau ou du pupitre dans l'espace où ils se trouvent, ils doivent se pencher et se mettre aux genoux, le plus loin possible des dangers, en protégeant leur tête et leur cou avec leurs mains.
- Dès que le mot de passe mentionné ci-dessus de la fin du séisme est entendu, l'enseignant demande aux élèves de se lever et il se dirige vers la porte d'entrée-sortie de la salle pour vérifier le couloir.
- Il calme et il encourage les élèves qui ont de fortes réactions émotionnelles.
- Lorsque le tour de la section particulière vient afin d'évacuer le bâtiment (selon le Plan de l'École), il demande aux élèves d'être calmes et prudents et il les incite à suivre la marche planifiée avec ordre et calme, afin de sortir dans la cour et l'enseignant reste derrière eux. D'abord, les élèves évacuent la salle de classe en ayant les mains en bas et en emportant avec eux seulement les vêtements appropriés selon la saison. Le dernier qui sortit est le professeur. D'abord, les élèves évacuent la salle en ayant leurs mains baissées, et en emportant avec eux les vêtements appropriés selon la saison. Le dernier qui sortit est le professeur. L'enseignant évacue la salle de classe après d'abord veiller à avoir avec lui le cahier d'appel et la liste avec les données des parents et des tuteurs des élèves. Une attention particu-

lière doit être portée au processus d'évacuation de la section qui évacuera en premier chaque étage, afin que les enfants puissent marcher avec ordre.

- Si un nouveau séisme arrive pendant l'évacuation du bâtiment scolaire, l'évacuation du bâtiment s'arrête immédiatement, et chacun doit à nouveau suivre la consigne de base d'autoprotection : « Je reste où je me trouve, je me penche, je mets à l'abri, je reste à ma place jusqu'à la fin du séisme ». Le processus d'évacuation se poursuivra après la fin du séisme.
- Lorsque les élèves se rassemblent dans la cour, l'enseignant les compte.
- Si la cour ne constitue pas une zone de refuge appropriée pendant la période parasismique, les élèves doivent se déplacer vers la deuxième zone de refuge présélectionnée, après avoir d'abord confirmé qu'elle est encore appropriée. Les élèves sont déplacés en groupes d'environ 30 à 40 personnes, accompagnés d'enseignants. Une attention particulière doit être portée aux dangers qui peuvent exister sur la route pour la deuxième zone de refuge.
- Les Groupes des Enseignants agissent d'après les responsabilités qui leur sont confiées dans le Plan, en tenant toujours compte du fait que les professeurs qui enseignaient pendant le séisme, ont en priorité l'orientation et la protection des élèves pendant le séisme, l'évacuation du bâtiment et de leur séjour dans la cour, et aucune autre tâche qui leur est confiée.
- Les élèves restent dans la cour jusqu'à ce que le Chef général donne une information relative soit informée sur les actions complémentaires. En cas de décision de l'arrêt du fonctionnement des écoles, les élèves doivent être recueillis par leurs parents ou leurs tuteurs dans les zones de refuge prédéterminées dans le Plan scolaire.

3.2. Exercice pendant la pause

- Les élèves et les enseignants qui se trouvent dans la cour, ils restent là et ils s'éloignent des façades du bâtiment et des autres dangers.
- Les enseignants au service de garde aux étages, les délégués et les éventuels élèves existants appliquent les consignes pertinentes d'autoprotection en fonction de l'espace dans lequel ils se trouvent.
- Dès que le mot de passe de la fin du séisme mentionné ci-dessus est entendu, les enseignants au service de garde et les délégués évacuent le bâtiment selon le Plan d'École. Les délégués emportent avec eux le cahier d'appel.
- Pendant la période d'avant le séisme, les enseignants au service de garde doivent veiller en quotidien à l'évacuation obligatoire des salles de classe pendant la pause, afin qu'il n'y ait pas d'élèves dans les classes autres que les délégués.
- Les enseignants au service de garde à chaque étage doivent vérifier les salles et les autres zones de l'étage après le séisme et avant l'évacuation du bâtiment pour confirmer qu'elles ont été évacuées.

3.3. Procédure d'évacuation du bâtiment

En ce qui concerne le processus d'évacuation, tous les enseignants sont responsables de l'évacuation de la salle où ils enseignent pendant le séisme, d'après les instructions du Plan d'urgence de l'école. Après la fin du tremblement de terre, le processus d'évacuation des salles par étage est appliqué et il est décrit comme

décrit à l'annexe A, suivant le principe de la proximité des salles par rapport à la sortie, c'est-à-dire que les sections et les salles les plus proches de chaque escalier sont évacuées en premier.

Plus précisément :

- Les sections quitteront l'entrée principale - sortie de l'école dans l'ordre indiqué.
- Sections de sortie dans l'ordre indiqué.
- La première zone de refuge pour les élèves après le séisme est la cour, où ils seront comptés. Dans le cas où on constate que la cour n'est pas sûre, les élèves peuvent avoir besoin de se déplacer vers la deuxième zone de refuge qui est :
- Les élèves qui sont seuls dans les couloirs, la salle de gym ou les toilettes pendant le séisme doivent être protégés au moment des tremblements dans l'espace où ils se trouvent et après le séisme ils doivent être dirigés vers la cour très prudemment, en évitant de s'approcher les façades du bâtiment .
- Immédiatement après que les élèves ont quitté le bâtiment et ils sont regroupés dans la zone prégerminée de la cour (Annexe A), l'enseignant de chaque section comptera les élèves, afin de s'assurer que tous les élèves présents dans la salle, ils se trouvent dans le Cour. En cas d'un séisme pendant la pause, l'enseignant qui comptera les élèves sera l'enseignant de l'heure suivante didactique.
- Ensuite, chaque enseignant mentionnera au Directeur l'absence éventuelle des élèves à la zone de refuge, afin de contacter avec le Service des incendies pour trouver les élèves absents.
- Les Groupes agissent d'après les responsabilités qui leur sont assignées dans le Plan.
- Si on constate que la cour n'est pas sûre, les élèves peuvent avoir besoin de se déplacer vers la deuxième zone de refuge prégerminée (après une première inspection de l'espace), en groupes d'environ 30 à 40 personnes accompagnées des enseignants.
- Les élèves restent à la zone de refuge jusqu'à ce qu'il y ait une information pertinente par le Chef General pour la suite des actions. En cas de décision de l'arrêt du fonctionnement des des écoles, les élèves doivent être recueillis des zones de refuge prédéterminées, d'après le Plan de l'école, par leurs parents ou leurs tuteurs.

Attention : Les élèves n'emporteront pas leurs sacs avec eux lors de l'évacuation du bâtiment, à l'exception des vêtements adaptés à la saison, etc.

3.4. Évaluation des exercices de préparation aux séismes

Après chaque exercice, il est évalué par les participants, afin de signaler les problèmes ou les faiblesses du plan de l'école sur papier et de suggérer des améliorations. La participation des élèves à l'évaluation de l'exercice est à la discrétion du directeur. Pour la meilleure évaluation de l'exercice, des enseignants ou des élèves peuvent être nommés à l'avance comme « Évaluateurs », qui, pendant l'exercice, enregistreront les attitudes et les comportements des élèves et des enseignants et ils les compareront aux procédures standard, afin de signaler les éventuelles faiblesses et les faire des interventions amélioratives. Le questionnaire suivant peut être rempli par le directeur d'école, tous les enseignants qui ont participé, le personnel administratif, les « évaluateurs » etc. et à être utilisé pour l'évaluation de l'exercice de préparation au séisme et la mise à jour du plan d'urgence.

N.	Questionnaire d'évaluation des exercices de préparation aux séismes	Oui	Non
1	Les enseignants ont été informés sur le Plan d'urgence scolaire ?		
2	Les élèves ont été informés sur les mesures d'autoprotection et le Plan d'urgence scolaire ?		
3	Tout le monde a été informé sur scénario de l'exercice ?		
4	Les enseignants connaissaient leur rôle ?		
5	Lorsque le mot de passe prédéterminé a été entendu, les élèves ont réalisé que l'exercice avait commencé ?		
6	Le signal sonore était connu de tous ?		
7	Les élèves sont restés dans leur classe lorsque l'exercice a commencé ?		
8	Les élèves ont pris les mesures d'autoprotection nécessaires ?		
9	Est-ce que tout le monde a compris le signal sonore de la fin du séisme ?		
10	Les élèves connaissent qu'est-ce qu'il faut faire après le séisme ?		
11	L'enseignant a donné les instructions d'évacuation appropriées ?		
12	La Section a évacué le bâtiment scolaire d'après l'ordre précisé dans le Plan d'urgence scolaire ?		
13	Les élèves ont suivi les instructions de l'enseignant ?		
14	Les élèves étaient coopératifs et attentifs ?		
15	Le recenser / l'enseignant a emporté avec lui le cahier d'appel ?		
16	Y avait-il une personne handicapée dans la section ? Si oui, le groupe de soutien aux personnes handicapées est arrivée à temps pour aider à l'évacuation ?		
17	Le groupe de soutien aux personnes handicapées connaissait le processus d'évacuation qui doit être suivie ?		
18	Les élèves ont évacué le bâtiment à pas rapide sans courir ?		
19	L'enseignant suivait sa section tout au long de l'évacuation ?		

N.	Questionnaire d'évaluation des exercices de préparation aux séismes	Oui	Non
20	Les élèves connaissaient le chemin qu'ils devaient suivre pour évacuer le bâtiment ?		
21	Les dangers dans les voies d'évacuation ont été éliminés ?		
22	La zone de refuge est connue de tous ?		
23	Y a-t-il un panneau dans la zone refuge pour chaque section ?		
24	La zone de refuge est sûre ?		
25	Les élèves ont été immédiatement regroupés dans la zone de refuge ?		
26	Les élèves ont été comptés dans la zone de refuge ?		
27	Des élèves ou des enseignants étaient-ils absents ?		
28	Y a-t-il eu des blessés ?		
29	Le groupe de premiers secours a agi selon le processus prévu ?		
30	Tous les enseignants connaissent les instructions de base pour les premiers secours ?		
31	Tous les enseignants connaissent les instructions d'utilisation de l'extincteur ?		
32	Les parents-tuteurs des élèves connaissent l'espace d'où ils recevront leurs enfants en cas d'un séisme ?		
33	Selon vous, l'organisation de l'exercice était satisfaisante ?		
34	L'exercice avait les résultats que vous attendiez ?		
35	Vous considérez que l'organisation des exercices de préparation aux séismes est nécessaire à l'école ?		
36	Souhaitez-vous participer à nouveau à un exercice de préparation aux séismes ?		

4. Informer les Élèves – les Enseignants – les Parents

Pour la consolidation des éléments susmentionnés, les élèves et les enseignants doivent être informés sur les consignes de protection appropriées en cas d'un séisme, afin d'éviter toute panique et blessure (Annexe B).

Les parents et tuteurs doivent connaître que dans le cas où les autorités annoncent l'arrêt du fonctionnement des établissements scolaires, ils devront recueillir leurs enfants de la zone de refuge prédéterminée de l'école.

ANNEXE A

Procédure d'évacuation dans une unité scolaire

Rez-de-chaussée : Évacué dans l'ordre suivant :

Salle 1
Salle 2
Salle 3
Salle informatique
.....

1er étage : Il est évacué dans l'ordre suivant :

Salle
Salle
Salle
Salle

2ème étage : Il est évacué dans l'ordre suivant :

Salle
Salle
Salle
Salle

3e étage : Il est évacué dans l'ordre suivant :

Salle
Salle
Salle
Salle

La Zone de Refuge Délimité entre :
.....

2ème zone de refuge :

Délimité entre

Le processus d'évacuation est représenté dans les plans d'étage suivants.

Dans chaque salle de l'école sera affiché le plan d'étage correspondant avec la voie d'évacuation qui sera suivie par les élèves de la section spécifique.

Plan du rez-de-chaussée

Plan du 1er étage

Plan du 2e étage

Plan du 3e étage

Plan de la zone de refuge

Plan de la 2e zone de refuge

ANNEXE B

Tableau des mesures de protection contre les séismes - Affichage dans les salles

Pendant le tremblement de terre

- Garde ton calme.
- Suis les consignes de l'enseignant.
- Mets à l'abri immédiatement sous ton pupitre en tenant ton pied avec ta main, si pendant le tremblement de terre tu es dans la salle de classe.
- Prends les précautions appropriées selon l'espace où tu te trouves pendant le tremblement de terre (ex : couloir, toilettes), selon la consigne : « Je reste où je me trouve, je me penche, je mets à l'abri, je me tiens » si tu n'es pas dans une salle de classe. Autrement dit, si dans l'espace où tu te trouves, il n'y a pas de table ou de bureau en bois solide à mettre à l'abri, mets aux genoux (si possible) loin des dangers et couvre ta tête et ton cou avec tes mains.
- Restez en sécurité aussi longtemps que le tremblement de terre dure.
- Reste dans la cour, loin des façades des bâtiments ou d'autres endroits dangereux, si tu es dans la cour pendant un tremblement de terre.

Après la fin du tremblement de terre

- Prépare-toi à l'évacuation de la salle selon les consignes de l'enseignant et ce qui est prévu dans le Plan de l'école et dans les exercices de préparation auxquels tu as participé.
- Évacue ta salle de classe et le bâtiment scolaire dès que possible et dans l'ordre, quand la consigne appropriée est donnée, d'après le Plan d'Urgence de l'École, sans courir et en ayant les mains baissées.
- Reste avec ta classe dans la cour et aide le professeur à faire l'appel. En cas d'arrêt du fonctionnement de l'École, tu resteras à la zone refuge jusqu'à ce que tes parents ou tes tuteurs viennent te recevoir.
- Si tu te trouves seul à l'intérieur du bâtiment de l'école, par ex. couloir, toilettes (à l'extérieur de la salle de classe) et il n'y a pas une table ou un bureau en bois solide à mettre à l'abri, mets aux genoux (si possible) loin des dangers et couvre la tête et le cou avec tes mains pendant un tremblement de terre. Après la fin du tremblement de terre, évacue le bâtiment scolaire selon le plan de l'école, c'est-à-dire dirige-toi vers la cour de l'école pour trouver ta section.
- Si pendant l'évacuation du bâtiment une nouvelle vibration sismique se produit, prends les précautions appropriées en fonction de l'espace où tu te trouves (salle de classe, escalier, couloir, etc.), selon la consigne : « Je reste où je me trouve, je me penche, je mets à l'abri, je me tiens ». Après la fin de ce tremblement de terre, continue normalement l'évacuation du bâtiment scolaire.
- Suis les consignes de tes enseignants et ne t'approche pas des endroits dangereux (façades du bâtiment, poteaux, etc.).
- Être informé qu'en cas de décision de l'arrêt du fonctionnement de l'école, les élèves doivent être reçus par leurs parents ou leurs tuteurs prédéterminés selon le Plan de l'École.

ANNEXE C

Tableau du personnel éducatif et administratif de l'école

Numéro	Enseignants	Informé

Numéro	Personnel administratif	Informé

ANNEXE D

Tableau des groupes d'enseignants

Numéro	Groupes d'enseignants
1	<p>Directeur général des actions de gestion des risques sismiques</p> <p>a. Directeur/trice de l' École</p> <p>b. Sous-Directeur/trice ou leur adjoint</p>
2	<p>Groupe de rédaction du plan d'urgence sismique</p> <p>a.</p> <p>b.</p> <p>c.</p> <p>d.</p>
3	<p>Groupe de premiers secours</p> <p>a.</p> <p>b.</p> <p>c.</p> <p>d.</p> <p>e.</p>
4	<p>Groupe de sécurité incendie</p> <p><u>Avant le séisme :</u></p> <p>a.</p> <p>b.</p> <p>c.</p> <p>d.</p> <p><u>Après le séisme :</u></p> <p>Tout le personnel de l'école est l'équipe de sécurité incendie après un séisme. Celui qui est le plus proche du petit foyer du feu intervient pour l'éteindre, mais en gardant à l'esprit que la sécurité des personnes est primordiale.</p>

Numéro	Groupes d'enseignants
5	<p>Groupe de contrôle du réseau</p> <p>a.</p> <p>b.</p> <p>c.</p> <p>d.</p>
6	<p>Responsables des sections</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
7	<p>Groupe de soutien aux personnes handicapées</p> <p><u>Avant le séisme :</u></p> <p>a.</p> <p>b.</p> <p>c.</p> <p><u>Après le séisme :</u></p> <p>Au cas où il n'y a pas de personnes disponibles dans l'école ayant la responsabilité exclusive d'accompagner la personne handicapée (accompagnants), pendant la période d'après le séisme les membres du personnel éducatif de l'école qui n'avaient pas de tâches d'enseignement au moment du séisme et le personnel administratif de l'école sont le groupe de soutien individuel.</p>

ANNEXE E

Calendrier des exercices de préparation

Numéro	Dates de l'exercice	Heure de l'exercice	Évaluation
1			
2			
3			

ANNEXE F

Numéros des téléphones utiles

Institution	Telephone	Adresse	Site Internet	Courriel
Secrétariat général de la Protection Civile - Numéro d'urgence européen	112			
Hellenic Police	100			
Service d'incendie	199			
Centre national d'urgence (EKAB)	166			
Direction de l'enseignement primaire ou secondaire				
Direction régionale de l'éducation				
Municipalité				
Unité régionale				
Région				
Autorité portuaire				

Enregistrement de l'équipement et des médias

Équipement, Fournitures et Systèmes de Protection contre les Incendies	Description
Produits de premiers secours	a. b. c. d. e. f. g. h. i.
Fournitures d'urgence (lampe de poche, piles, mégaphone, etc.)	a. b. c. d. e. f. g. h. i.
Systèmes de protection active contre les incendies par zone	a. b. c. d. e. f. g. h. i.
Systèmes d'avertissement, d'alarme, etc.	
Systèmes d'alimentation électrique de secours	
Modes de communication avec les services impliqués	

ANNEXE G

Sources

- Loi 4559/2018 (FEK A'142/03.08.2018)
- OASP (2014) : « Οδηγίες Προστασίας – Μετασεισμική Περίοδος », 15 p.
- OASP (2014) : « Στην Ελλάδα γίνονται συχνά σεισμοί για αυτό όλοι μας πρέπει να ξέρουμε τι να κάνουμε (easy to read) », 8 p.
- OASP (2014) : « Προετοιμάζομαι για τον Σεισμό. Οδηγίες για άτομα με Κινητική Αναπηρία », 16 p.
- OASP (2014) : « Μαθαίνω τι να κάνω στον σεισμό (ΜΑΚΑΤΟΝ) », 8 p.
- OASP (2012) : « Προετοιμάσου από Τώρα για τον Σεισμό », 8 p.
- OASP (2008) : « Μαθαίνοντας για το Σεισμό & τα Μέτρα Προστασίας », 32 p.
- OASP (2007) : « Σεισμός – Η Γνώση είναι Προστασία », (2e édition), 103 p.
- OASP (2000) : « Σεισμός – Ας είμαστε προετοιμασμένοι », (5e édition), 10 p.
- www.oasp.gr

Organisation de la Planification et de la Protection contre les Séismes – (OASP)



ORGANISME DE PLANIFICATION ET DE PROTECTION CONTRE LES SÉISMES (OASP)

Direction de la Défense Sociale contre les Séismes / Département de l'Éducation – Information

Xanthou 32 15451, N. Psychiko, 154 51, Athènes - Tél.: +30 210 67 28 000, +30 210 67 25 233, Fax: +30 210 67 79 561

Courriel: info@oasp.gr, www.oasp.gr